

Séance du 15 novembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C.; COURTOIS A. ; HOCDE E ; OBLIGIS A. ; BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J. ; LASCAUD A. ; COURATIN E. ; HERVET-GARCIA T. ; MOULIN A. ;
ÉTAIENT ABSENTS : GUITTON P. : pouvoir à MOULIN A.
RENAUD L. : pouvoir à COURATIN E.
BROCHERIEUX D. ; PORTENSEIGNE L.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASCAUD A.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de Compte-Rendu

Approbation du compte rendu du 25 octobre 2019 : le compte-rendu est adopté à la majorité (abstentions de Courtois A et de Moulin A., absents à la précédente séance).

2. FINANCES

Délibération n°84 : Délibération modificative de crédits n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire le mouvement de crédits suivants :

2135-19 : travaux bâtiments communaux	- 73,20
2116-50 : cimetière	+73,20

Délibération n°85 : Amortissement attribution de compensation PLU

Vu le transfert de la compétence PLU pour un montant de 12825€ pour l'année 2019, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que l'amortissement de cette somme interviendra sur l'exercice 2020, sur une année, et décide à titre exceptionnel de neutraliser en intégralité la charge d'amortissement de cette subvention d'équipement versée par écritures budgétaires aux comptes 7768-042 et 198-040.

Loyers Baux Ruraux

Délibération n°86 : Loyers baux ruraux :

Madame Lemaire rappelle que le Conseil Municipal calcule chaque année le montant des terres louées à Messieurs AA, BB, CC et DD. Cette location est indexée sur le prix du quintal de blé fermage dont le montant est fixé par arrêté ministériel. Il est fixé à 23,12€ pour l'année 2019. Sur la base de 5 quintaux à l'hectare, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'arrêter le montant des loyers comme suit

- M. AA sera de 24,56€(0,2125ha)
- M. BB sera de 602.96 €(5,2159 ha)
- M. CC sera de 233.59€(2,0207ha)
- M. DD sera de 69.76€(0.6035ha)

3. BATIMENTS

Cabinet médical et paramédical : attribution des lots

Délibération n°87 : Cabinet médical et paramédical : attribution des lots 04,06,07

Madame Lemaire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 novembre 2019 pour l'ouverture des plis de la consultation pour la construction du cabinet médical et paramédical pour les lots qui ont été renégociés : Lot 4 menuiseries extérieures, lot 06 plâtrerie, lot 07 revêtement de sols.

Madame Lemaire fait un compte rendu du rapport d'analyse des offres qui a eu lieu ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'attribution des lots suivants :

Lot 4 Menuiseries extérieures : attribué à la Société MSH (Menuiseries Saint Hubert) pour un montant de 27000,00€HT plus l'option 563,00€HT pour les ventouses

Lot 6 – Plâtrerie : attribué à la Société Domingues pour un montant de 41856,00€HT

Lot 7 - Revêtements de sols : attribué à l'entreprise SRS pour un montant de 17000,00€HT

Délibération n°88 : Cabinet médical et paramédical : attribution du lot 12 : sondes géothermiques

Madame Lemaire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 novembre 2019 pour l'ouverture des plis de la consultation pour la construction du cabinet médical et paramédical pour la nouvelle consultation du lot 12 sondes géothermiques. L'entreprise PHREATECH propose une solution avec 3 sondes. L'ALEC 37 propose un cahier des charges avec une sonde unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, retient l'attribution du lot 12 – sondes géothermiques, à la Société Phreatech pour un montant de 19303,00 €, sous réserve des précisions de l'ALEC et des préconisations de l'ADEME.

Délibération n°89 : Cabinet médical et paramédical : demande de subventions

Madame Lemaire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 octobre 2019 pour l'ouverture des plis de la consultation pour la construction du cabinet médical et paramédical. Elle s'est à nouveau réunie le 25 octobre 2019 et le 15 novembre 2019 pour l'attribution des lots.

LOTS		Estimatif lot	entreprise	Prix hors taxe
Lot n°01	Gros Œuvre	53 000	Boyer Vitré TDH 4.0	53 578,10
Lot n°02	Charpente – bardage bois	72 000	JM Millet	49235,63
Lot n°03	Couverture – bardage zinc	60 000	Flabeau	37702,29
Lot n°04	Menuiseries extérieures	21 000	MSH	27000,00 €HT+ option ventouse à 563,00€HT
Lot n°05	Menuiseries intérieures	6 500	SN Sartor	5777,80+ option 3402.54 meubles)
Lot n°06	Plâtrerie	36 000	Domingues	41856,00 €HT
Lot n° 07	Revêtements de sols	15 500	SRS	17000,00 €HT
Lot n° 08	Peintures	9 500	Charron	7405,43
Lot n°09	Electricité	35 000	SAS EC	25551,10 + visiophone 5610,00
Lot n°10	Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	88 000	Axiclim	63244.71 + option 1152.18 (pack sanitaires)
Lot n°11	Espaces verts	5 000	Classé sans suite	
Lot n°12	Sondes géothermiques	25 000	Phreatech	19303,00
				358381.78

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'analyse des offres et confirme l'attribution des lots cités ci-dessus, avec une réserve pour le lot 12 qui est en attente de confirmation des préconisations de l'ADEME et l'ALEC.

Il sollicite des subventions au taux le plus élevés au titre de la DETR et du FDSIL, dont le dossier a été réputé complet le 28 mai 2019.

Il sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès de l'ADEME et des Fonds Européens.

Il sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région.

Il sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès des divers organismes susceptibles de financer ce dossier de cabinet médical et paramédical, qui sera construit avec des matériaux bio-sourcés, avec une mise en œuvre d'une géothermie. Ce bâtiment a pour vocation l'accueil de professionnels de santé.

Délibération n°90 : Pose d'un défibrillateur à la bibliothèque et aux WC municipaux :

Madame LEMAIRE, Maire fait lecture d'un devis pour la pose de deux défibrillateurs :

Un défibrillateur sera posé à la bibliothèque

Un défibrillateur sera posé aux WC municipaux.

Des branchements électriques sont requis, notamment pour la mise hors gel des équipements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis des établissements Tondereau pour un montant de 499,49€HT, soit 599,39€TTC.

Madame Lemaire précise qu'une formation au fonctionnement de ces défibrillateurs pourrait être assurée par M. Péninon, délégué communautaire de la Communauté de Communes Gâtine –Choisilles Pays de Racan.

Délibération n°91 : Installation téléphonique de la mairie - renouvellement du parc avec formule location:

Madame Lemaire fait part des propositions pour le renouvellement du parc téléphonique de la mairie, avec un serveur de communication, 3 postes terminaux Alcatel Bluetooth, et messages personnalisés.

Deux propositions sont parvenues :

Société Comasys : formule location 60 mois à 82 €HT

Société Hexatel (prestataire actuel) : formule location 60 mois à 91€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Comasys au prix de 82€HT mensuel avec une location de 60 mois, sous réserve des négociations.

4. VOIRIE

Délibération n°92 : Adressage : devis plaque de rues et numéros

Monsieur Meunier fait part de la proposition de devis lié à l'adressage, proposé par la signalétique vendômoise. Cette entreprise fabrique elle-même ses plaques en fonte d'aluminium moulé, avec fond crème et listel bordeaux. Les devis sollicités les années précédentes démontrent que cette entreprise est mieux disante que les autres entreprises dont la Société Signals.

Le devis pour 13 plaques de rues avec blason de la commune, 60 numéros et les petits matériels s'élève à 1968€HT soit 2361,00€TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Signalétique Vendomoise pour un montant de 1968€HT, soit 2361€TTC.

PLU : Le commissaire enquêteur, M. Roger PICHOT a été nommé par le tribunal administratif. L'enquête publique aura lieu du mardi 10 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 avec les permanences suivantes du commissaire enquêteur :

Mardi 10 décembre de 09h00 à 12h00

Jeudi 19 décembre de 14h00 à 17h00

Vendredi 3 janvier de 09h00 à 12h00

Vendredi 10 janvier de 14h00 à 17h00

PLU : Madame Lemaire fait lecture du mail de l'atelier Urban'ism suite à des propositions de M. XXX. Ce dernier devra s'adresser au Commissaire enquêteur pour toutes les suggestions sur le règlement du PLU.

5. INTERCOMMUNALITE

Délibération n°94 : Approbation du rapport de la CLECT du 22 octobre 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le montant de l'attribution négative de compensation à verser par la commune de Sant Christophe sur le Nais à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée à 97 787,00 € pour 2019 (dépenses de fonctionnement. Il adopte le montant de l'attribution négative de compensation à verser par la commune de Saint Christophe sur le Nais à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan fixée à 12825,00€ pour 2019 (dépenses d'investissement)

Madame Lemaire fait rappel du tableau des charges transférées pour la commune.

Taxe professionnelle 1999 recettes	Compétence enfance jeunesse dépenses	Total	Voirie	PLU	Solde définitif	Fonctionnement	Investissement
12833,00	5620,00	7213,00	105000,00	12825,00	110612,00	97787,00	12825,00

6. AFFAIRES SCOLAIRES

Délibération n°95 : Projet Classe verte du 2 au 5 mars 2020 – Piriac sur Mer

Madame Lemaire, Maire, fait part du projet de classe de mer qui aurait lieu du 2 au 5 mars 2020 à Piriac sur Mer pour les 49 élèves de petite section, moyenne section, grande section et cours préparatoire.

La participation communale s'élèverait à un tiers de la somme. L'USEP, l'APE et les familles contribueront aussi. Les accompagnateurs seront tous bénévoles et les deux agents communaux faisant fonction d'ATSEM ne prendront pas part à ce séjour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la participation financière communale à ce projet qui sera inscrit sur le budget communal 2020.

Délibération n°96 : Contribution RASED

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la contribution RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté) pour l'année 2018-2019 s'élève à 1,50€par enfant, soit 148,50€pour 99 enfants.

7. ASSOCIATIONS

Projet participatif départemental

Madame Lemaire informe que les projets doivent être proposés et portés par des citoyens, dans le domaine de la culture, du sport, de l'environnement, etc... Ils doivent avoir un caractère d'intérêt général. Il y aurait 6 projets « citoyens » éligibles par canton. Ces projets doivent être déposés avant le 29 février 2020.

8. AGENDA

Congrès des Maires : 28 novembre 2019

Spectacle de Noël : 14 décembre 2019 à la salle Beausoulage. A 15 h, goûter-spectacle, chants des enfants, distribution des cadeaux.

Téléthon : une animation est organisée le 7 décembre 2019 de 10h00 à 11h30 sur la Place Jehan d'Alluye avec l'association des Rameurs de Beaumont-Louestault. Un challenge inter-association pourrait être organisé sur ce créneau. Il faudra 4 élus pour le montage et démontage des barnums.

9. AFFAIRES DIVERSES

Elections : Madame Lemaire fait lecture d'une information à destination des électeurs, pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020. L'inscription sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. Le citoyen peut vérifier son inscription électorale sur

<https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/services-en-ligne-etformulaires/ISE>.

Le citoyen peut s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr.

La séance est levée à 22h00